

ÉDITORIAL

Sans connaissance de l'Histoire, l'esprit d'un homme est pauvre. Toute opinion sur le présent doit être nourrie par elle. Et l'on ne peut s'interroger valablement sur l'avenir que si l'on est imprégné du passé.

Maurice Druon, Secrétaire perpétuel de l'Académie Française (1918-2009).

Chers amis de Charbonnières-les-Bains,

2026 est une année exceptionnelle pour notre association et pour ses adhérents. 2016 fut l'occasion d'honorer, après d'intenses recherches, Louis Rougeat de Marsonnat, le découvreur de la source qui porte son nom. Cette année, nous avons voulu mettre en lumière le passé thermal de notre commune. Au programme, en particulier la *Balade en voitures anciennes* à la rencontre de deux villages ayant eu dans les temps anciens la même vocation de soins par l'eau que Charbonnières-les-Bains, à savoir Bully et Sarcey ; une déambulation excep-

tionnelle dans le parc thermal, une (re)découverte du griffon de la source Marsonnat... sans oublier une exposition et deux conférences sur les 150 ans de la Ligne dite Mangini, de Lyon-Saint Paul à Montbrison qui a transporté tant de curistes et de visiteurs vers notre station thermale.

Nous espérons que vous serez nombreux à profiter de ces animations qui participent au dynamisme de la vie locale, aux côtés d'autres associations et de la municipalité.

Ce numéro informe sur un aspect de la vie religieuse d'autrefois : l'église construite à la place de la chapelle du curé Louis Rougeat de Marsonnat et le cimetière.

Nous vous souhaitons un bon printemps et espérons vous revoir prochainement.

Michel Calard, président



JUBILÉ D'ARGENT



- **Samedi 24 janvier** : lancement de la 3^e édition du livre : *La grande Histoire du Casino de Charbonnières - La Tour de Salvagny* enrichie par des textes inédits et de nombreux articles de presse.
- **Samedi 30 mai** : Balade en véhicules anciens à destination de deux anciennes sources ferrugineuses : Bully et Sarcey. Révélation des plaques de la FFVE (Fédération Française des Véhicules d'Époque). Au retour, présentation des véhicules anciens sur l'esplanade Cadichon.
- **Samedi 27 juin** : Journées du Patrimoine de Pays. Circuit historique du centre thermal et ouverture exceptionnelle du parc. Sortie de l'ouvrage *À la découverte de Charbonnières-les-Bains entre passé et avenir*.
- **Du 7 au 13 septembre** : Exposition et conférence sur les 150 ans de la ligne Mangini de Lyon-Saint-Paul à Montbrison. Cette ligne ferroviaire a contribué à la prospérité de la station thermale de Charbonnières.
- **Vendredi 18 septembre** : Journées Européennes du Patrimoine. Visite exceptionnelle, réservée aux adhérents, du griffon de la source Marsonnat et d'une suite du Pavillon de la Rotonde, suivie d'une collation offerte par Pasino Grand. Lancement d'un film d'animation 3D et du nouvel ouvrage de cartes postales : *Entre source et Casino, déambulation dans le parc thermal* (titre provisoire).
- **Du 2 au 8 novembre** : Exposition dans la salle Entr'vues sur le *Salon de l'Ouest Lyonnais (SOL) au Casino de Charbonnières et les anciens peintres charbonnois*.

Voir programme détaillé dans chaque Gazette



Suite de la Gazette n° 61

Le rédacteur regrette que, dans les restaurants, le service à l'assiette a supplanté le découpage des pièces [de viande] par un des convives. Cette habitude était très présente dans les familles lyonnaises où il était de bon ton, pour un homme, de savoir découper les rôtis, que ce soit volaille, gigot ou viande rôtie. Elle existe encore chez les adeptes de la tradition.



— 35 —

entières les pièces du diner et d'en confier, sur table, le découpage à un des convives. C'est alors qu'il fallait, suivant le mot de Mme Joffrin, « avoir de grands couteaux et de petites histoires. » Le découpeur choisi devait élégamment et prestement dépecer : vous risquiez que l'opération fût moins correctement accomplie qu'à l'office, mais au moins étiez-vous sûrs que les viandes n'avaient été touchées que du bout de la fourchette de l'opérateur.

De tout cela la mode est passée, depuis que la mode est venue de se faire servir par des garçons en habit. Encore une drôle d'idée ! Je mourrai sans avoir réussi à m'y accoutumer et j'embrasserais de grand cœur la maîtresse de maison qui pourrait me donner une bonne raison de ce singulier usage.

Après l'hôtel de l'Europe, au niveau des beaux marronniers qui bordent le ruisseau, s'élevait un grand bâtiment où la compagnie des omnibus — les *Ecossaises de Vaise* — avait ses écuries. Là aussi se trouvait une étable dépendant de la ferme adossée à la colline et qu'on a conservée, la transformant en laiterie.

Chaque jour, à midi, il y avait queue dans l'étable. On venait boire du lait bourru, les pieds mignons des dames s'aventuraient jusque sur la litière et les lèvres gourmandes sortaient de la tasse, avec de blanches moustaches.

La fermière était un de ces moules robustes dans lesquels se coulaient les générations d'autrefois. Comme celle qu'a chantée Pierre Dupont, elle pouvait dire :

Depuis tantôt dix-huit cent trente,
Mon flanc ne s'est pas reposé,
Et tous les ans, comme une rente,
Il me vient un poupon rosé.

LE BUVEUR

Je demande que mes écrits
Soient imprimés sur papier gris ;
Je veux que du papier qui boive
Reçoive
Mon dernier refrain
Et je signe ces mots sur papier
[raisin].

PAUL SIRAUDIN.



Pierre Dupont -
Poète lyonnais
(1821-1870)

Soyez sûrs que ce buveur là n'a pas bu que l'eau de la source !

À suivre dans votre prochaine gazette



The New York Times

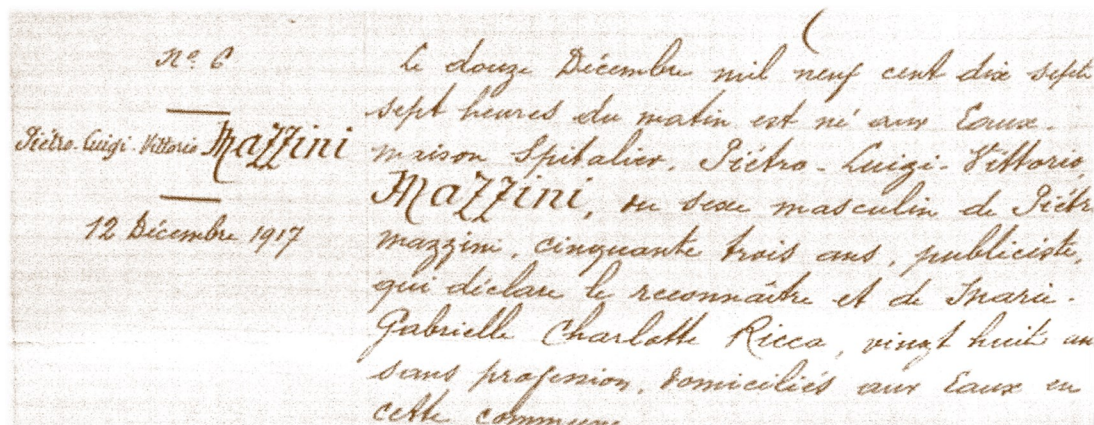
PIANO PRODIGY ARRIVE ICI;
Pietro Mazzini, cinq ans, captive Paris
en tant qu'interprète de Chopin.

Notre ami Georges Doucet nous communique sa récente découverte concernant un illustre personnage, Pietro Mazzini né à Charbonnières-les-Bains.

Pietro Mazzini, un enfant prodige de la musique

« Fils de Romagnol¹, il a déjà émerveillé et enthousiasmé le public et la critique du monde entier par son talent... Chez notre petit artiste, il faut discerner, d'un côté, l'enfant aux sentiments et aux goûts de son âge ; de l'autre, une âme musicale et sensible dans toute sa maturité artistique... placé devant le piano, on le voit complètement transformé ; c'est à un véritable dédoublement de tout son être que l'on assiste : la tête baissée, les yeux plissés sous son large front, comme sous la pression d'une pensée irrésistible... et cette pensée pressante semble passer dans ses mains qui, presque conscientes de leur mouvement artistique, avec leur timbre expert, la précision de leur rythme et l'excellente distribution de leurs couleurs, l'imprègnent d'un commentaire délicat et expressif « musical »

Par ces mots flatteurs, Luigi Orsini, poète d'Imola, mais aussi critique musical, librettiste et professeur au Conservatoire royal de Milan, décrit Pietro Mazzini, un enfant prodige qui, malheureusement, apparut dans le ciel musical tel un météore brillant.



Maison Spitalier: actuelle Villa des Lilas

sieurs morceaux de mémoire. Son succès est tel que la maison lui accorde le privilège de jouer sur l'instrument de Chopin, conservé dans ses locaux. Il en est de même à Catane où, après un concert, il obtient le privilège de jouer sur le clavecin de Vincenzo Bellini, que personne n'avait utilisé depuis la mort du musicien.

À Bologne, l'Académie royale le proclame « Académicien », un honneur qui avait été accordé à Mozart, alors âgé de quatorze ans, en 1770.

Grâce à son père, journaliste et impresario, Pietro se retrouve en Belgique et sa renommée atteint la reine Élisabeth de Belgique, qui l'invite à la cour. À Bruxelles, il la captive tant qu'elle décide de prendre en charge son éducation musicale, suggérant à ses parents de s'installer en Belgique et de confier le jeune garçon à des professeurs de musique réputés.

La mort de son père, cependant, alors que Pietro a douze ans, bouleverse sa vie et marque le début de son déclin artistique. En effet, les premiers signes d'un malaise existentiel apparaissent, l'éloignant progressivement de la musique, et sa nature indisciplinée et rebelle contraint sa mère à le confier à un pensionnat dominicain près de Liège.

Après avoir quitté le pensionnat dominicain, Pietro retourne auprès de sa famille, fréquente le Conservatoire de Bruxelles et disparaît à nouveau de la scène internationale.

À ce jour, on ne dispose d'aucune autre information fiable sur sa vie, et il semble qu'il soit mort lors d'un bombardement à Bruxelles en 1944, à moins de trente ans. Son nom disparut des encyclopédies musicales, et l'enfant prodige ne fut plus jamais mentionné.

Le Petit Parisien du 23/11/1924 - Franco Gabici ➤

1. De, relatif à, ou originaire de la Romagne, région située dans le nord-est de l'Italie.

PARIS, Oct. 12.1923 -L'Amérique entendra bientôt Pietro Mazzini, 5 ans, qui, à l'instant, crée un émoi dans les cercles musicaux parisiens.

The New York times 12/10/1923

Né dans un petit village près de Lyon en 1917 de parents romagnols – son père étant originaire d'Imola – le petit Pietro manifeste immédiatement un penchant particulier pour la musique. À six ans, le jeune talent décroche une audition chez la célèbre manufacture de pianos « Maison Pleyel » à Paris, où il interprète plu-

PIETRO MAZZINI PIANISTE DE SEPT ANS A JOUÉ HIER A PARIS

De grands yeux noirs, trous de lumière sous le front bombé, un simple visage qu'avive le désordre des boucles brunes, le costume de velours tendre, voici Pietro Mazzini, enfant de contes bleus. Il a sept ans ou presque. Il est né à Charbonnières-les-Bains pendant la guerre, le 12 décembre 1917. La fée de la musique s'est penchée sur ses plus jeunes ans. Le 22 novembre 1919, il apprenait les notes. Trois mois plus tard, il laissait courir sans effort ses mains sur le piano. Et, en mai 1920, il débute triomphalement au théâtre Fémina. L'enfant prodige avait, en un an,



Pietro Mazzini

pris rang parmi les grands virtuoses,



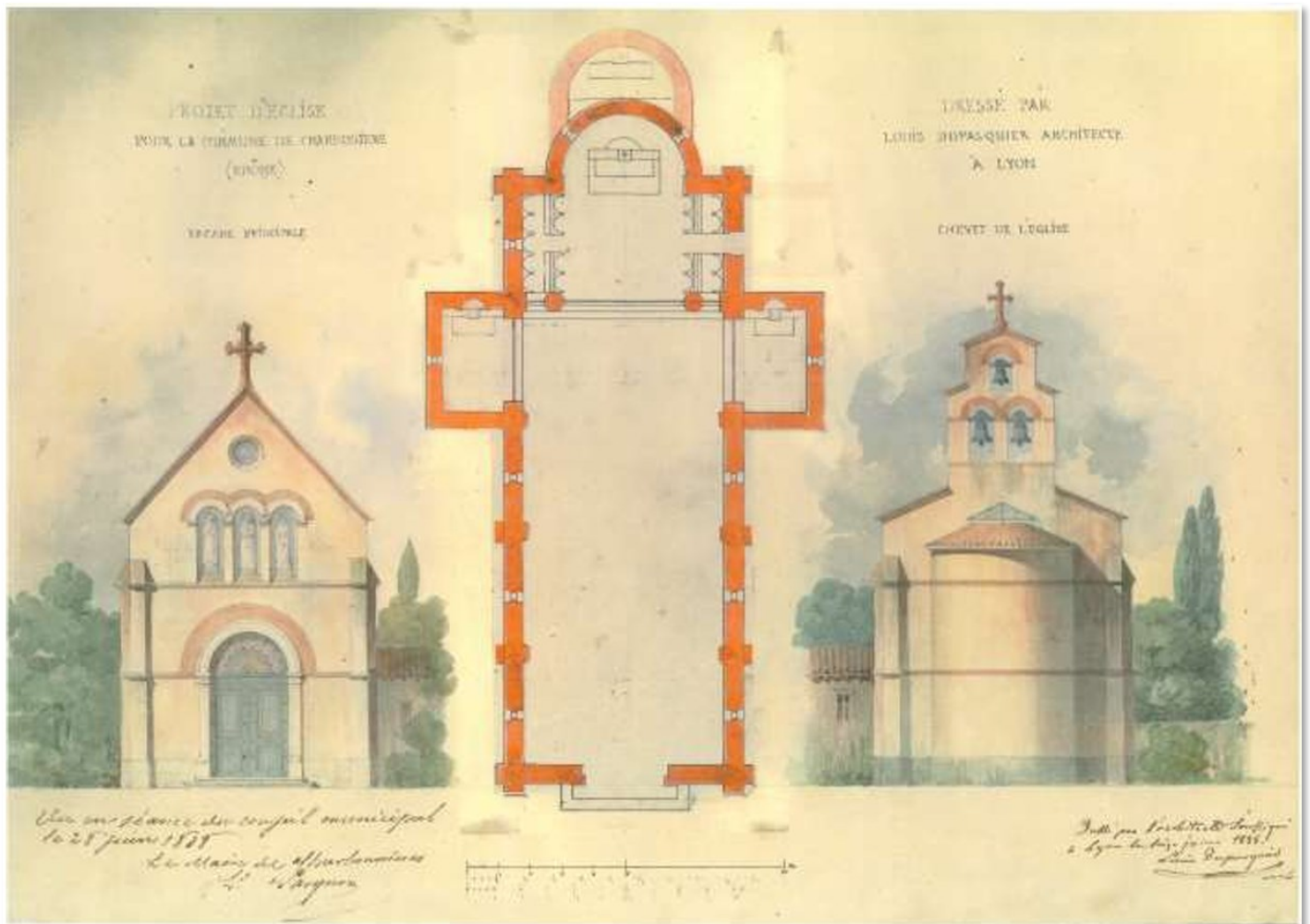
L'église de Charbonnières

Lors de la séance du 22 décembre 1822, en présence du maire Christophe Martin, le conseil municipal de Charbonnières reconnaît l'urgence et l'importance des réparations à faire à l'église, comme aussi l'utilité de son agrandissement pour contenir le nombre de personnes qui assistent aux offices.

Nommé maire, par décision du préfet en date du 14 septembre 1836, Louis Sargnon fait approuver le 10 novembre suivant la réparation et l'agrandissement de l'église qui deviennent plus urgents. Dix-huit mois plus tard, le maire présente un plan dressé par M. Duret, architecte. Mais le conseil municipal considère qu'il est nécessaire d'apporter de nombreuses modifications et qu'il est donc préférable de faire établir un nouveau plan.

En juin 1838, l'architecte Louis Dupasquier, qui a déjà conçu l'église de Villeurbanne et l'abattoir municipal de Lyon, présente un projet de reconstruction de l'église de Charbonnières. Le devis s'élève à 16 590 francs, une somme correspondant à un peu plus de 150 000 euros. Le conseil municipal reconnaît qu'il est impossible de construire au-dessous de ce prix une église en harmonie avec les besoins de la commune. Mais les ressources dont elle pourra disposer sont si faibles que, si elle se trouve réduite à ses seules forces, elle ne pourra pas faire face à cette dépense.

Le 7 février 1841, alors que l'ancienne église a été démolie depuis décembre 1839, le conseil municipal confie à Louis Dupasquier le soin de faire exécuter les travaux de maçonnerie par Mathieu Tixier, maître-maçon à Saint-Genis les Ollières, sur la base du plan ci-dessous signé par Louis Sargnon (à gauche) et Louis Dupasquier (à droite).



Plan offert par Lydie et Michel Viollot

Faute de ressources suffisantes, les travaux n'avancent que lentement. En janvier 1843, seule la carcasse existe. Le 6 mai 1844, le maire estime indispensable d'achever les travaux intérieurs de l'église. Un devis supplémentaire est dressé par l'architecte.

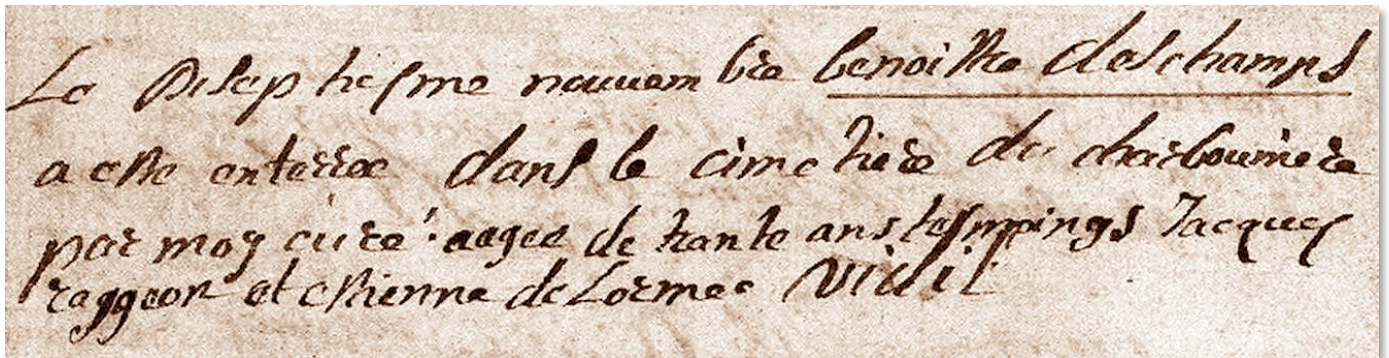
En 1854, au moment où l'essentiel des travaux semble achevé, le conseil se trouve confronté à la nécessité de procéder à la reconstruction de la toiture. La course entre les réparations à effectuer et leur financement ne cessera jamais.

Présentation par Robert Roux



Le cimetière de Charbonnières

Comme la première église de Charbonnières, son cimetière a dû être créé à l'époque médiévale. Le témoignage le plus ancien, aujourd'hui disponible, est l'acte d'inhumation de Benoitte Deschamps, une femme de 30 ans décédée le 17 novembre 1668.



Il est rédigé par Claude Vidil, curé de la paroisse de *Tassins & Charbonnière* jusqu'à son assassinat perpétré le 9 mai 1694.

Au cours des 125 années suivantes, 655 autres actes d'inhumation sont rédigés par ce curé ou ses successeurs : Claude Gaudin (de 1694 à 1709), Maurice Delorme (de 1709 à 1721), Claude Picard (de 1721 à 1740) et Louis Rougeat de Marsonnat (de 1740 à 1792). A compter du 1er janvier 1793, les actes de décès, ainsi que les actes de naissance et de mariage, relèvent de la responsabilité des maires.

Le dernier acte d'inhumation, avant la création de l'état-civil, concerne Claudé Viard et date du 25 septembre 1792. Âgé de 17 ans, Claude Viard est le frère d'Antoine Viard, 22 ans, décédé deux semaines auparavant.

L'analyse des actes paroissiaux permet de constater qu'à Charbonnières (orthographe adoptée vers 1800), environ 50 % des nouveau-nés sont décédés avant l'âge de 10 ans, 22 % entre 10 et 50 ans, 18 % entre 50 et 70 ans et 10 % seulement à plus de 70 ans. Benoiste Guichard, décédée à 91 ans en 1761 et Marie Delorme, à 95 ans en 1791, constituent, à Charbonnières, des cas rares de personnes devenues nonagénaires à cette époque.

Un nouveau cimetière, attenant au presbytère de Charbonnière, est envisagé par le conseil municipal lors de sa séance du 18 mars 1792. La superficie du terrain n'est pas précisée dans la délibération du conseil municipal, mais le prix indiqué, 7 livres tournois¹ laisse penser qu'il s'agit d'une parcelle permettant d'agrandir le petit cimetière qui se trouve à côté de l'église. Un an plus tard, la parcelle est revendue aux enchères sur ordre des autorités.

Le 11 septembre 1808, le maire Antoine Lacroix de Laval estime qu'il convient de procéder à la *translation du cimetière* pour remédier à l'indécence du cimetière actuel. Par son placement et son peu d'étendue, tous les habitants, qui se rendent à l'église, foulent les cendres de leur pères. Il propose un échange de terrains permettant de déplacer le cimetière tout en le maintenant à proximité de l'église.

La décision de clôturer le nouveau cimetière est prise le 12 juillet 1812.



Plus de 20 années s'écoulent avant que les conseillers municipaux soient amenés à délibérer sur le cimetière. Le 4 octobre 1829, ils approuvent l'acquisition au prix de 600 francs² d'une parcelle de terrain appartenant à Denis Delorme fils³, destinée à permettre l'agrandissement du cimetière. Sa superficie n'est pas indiquée. Le coût du mur de clôture est fixé par Léonard Char, maître maçon à Écully, à 524.68 francs. Le conseil municipal décide en outre qu'une superficie de 40 m² pourra être vendue pour accueillir des sépultures à perpétuité. La première cession est relative à *une parcelle de terrain de trois pieds de large sur six pieds de long*⁴ vendue par la commune *pour recevoir une pierre tumulaire couvrant les restes de Mme Batteau*. Le prix de vente est arrêté à 250 francs.

▲ La tombe de la famille Martin - Première visite dans le cadre du « Printemps des cimetières »

Une somme de 62.50 francs est versée en complément à titre de *don fait en faveur des pauvres* de Charbonnières.

1. Équivalent d'environ 1 300 euros
2. Équivalent d'environ 6 000 euros
3. Fils de Denis Delorme, premier maire de Charbonnières, et grand-père de Denis Delorme, maire de 1882 à 1884
4. Le système n'étant devenu obligatoire en France qu'en 1837, les actes notariés continuent encore dans les années 1820-1830 à contenir d'anciennes mesures. À Lyon, le pied était égal à 34.25 cm, soit un peu plus d'un tiers de mètre



Prévu initialement, en partie en pisé, le mur est réalisé en maçonnerie, solution jugée en février 1832 préférable, compte tenu des coûts de transports des matériaux et de la meilleure résistance des pierres. Le procès-verbal de la délibération du 7 août 1842 signale l'achèvement du mur de clôture du cimetière.



Une nouvelle période de 10 ans s'écoule avant que le conseil municipal de Charbonnières soit amené à délibérer sur le cimetière. A la suite d'une recommandation préfectorale, le 16 août 1852, il est décidé que le prix des concessions à perpétuité, 30 francs par mètre carré fixé en 1832, soit porté à 100 francs. Pour les concessions à 50 ans, il passe à 50 francs le mètre carré, et pour celles à 20 ans, à 30 francs le mètre carré.

Pour la première fois, la création d'un nouveau cimetière est évoquée le 9 novembre 1854. Le maire Etienne Colomb informe le conseil que Barthélemy Perret, décédé le 20 juin 1854, a légué à la commune de Charbonnières la somme de 1 200 francs⁵ pour l'acquisition d'un nouveau cimetière, se réservant un espace de 25 m² pour la sépulture de sa famille.

Cette acquisition est votée le 21 mai 1855, au motif que *le cimetière actuel est trop petit pour la population et qu'il est trop près des habitations*.

Le 19 février 1856, le conseil municipal approuve la proposition d'acquérir une parcelle de 19,4 ares appartenant aux héritiers Perrin. Sur la base de 0,93 franc le mètre carré, le prix d'acquisition s'élèverait à 1 804,20 F. Compte tenu du coût de construction d'un mur de clôture estimé à 4 130,30 francs, l'investissement atteindrait un montant total de 5 934,50 F.

Quelques mois plus tard, le 17 novembre 1856, les conseillers municipaux renoncent à ce projet et se rallie à la proposition du maire consistant à acquérir une parcelle d'environ 22 ares située dans le quartier des Tortarières appartenant à Jean Marie Pipy. Le prix d'achat est fixé à 1 870 francs et le devis des travaux à exécuter, à 5 044,20 francs. Pour

équilibrer le budget, il est prévu de limiter à 2 ares la partie destinée aux sépultures publiques et d'affecter les espaces libres à des concessions. Compte tenu des frais d'enregistrement et des intérêts de crédits, le 27 décembre 1856, le coût total est chiffré à 7 514,20 francs. Ce montant ne tient toutefois pas compte du coût de translation à la charge de la commune.

Le 30 mars 1857, le conseil municipal décide *de faire exécuter les travaux le plus promptement possible* et de voter un impôt extraordinaire de 1 000 francs pour la translation du cimetière. En complément, il adopte *un projet d'agrandissement du chemin vicinal n° 4 dans la partie comprise entre le hameau des Tortarières et celui du Carriot*, afin de le mettre en état de bonne viabilité et de faciliter l'accès au nouveau cimetière.

Tombe de la famille Fournier ➤

Alors qu'il était prévu d'utiliser la terre de la parcelle pour édifier les murs de clôture en pisé, l'entrepreneur chargé de l'exécution des travaux constate que cette terre n'est pas adaptée. La construction des murs en maçonnerie, *plus solides et moins coûteux à l'entretien*, se traduit par un surcoût d'environ 700 francs.

Une partie du produit des concessions est distribuée aux indigents de la commune. Ainsi, sur les recettes encaissées en 1859, elles prennent la forme de dons en nature :

-	Veuve Blanchon	133 kg de pain à 0.30 franc	39,90 francs
-	Collonge Jean-Marie	15 hl de charbon à 2 francs	30,00 francs
-	Veuve Prost	15 hl de charbon à 2 francs	30,00 francs
-	Coste Marie	67 kg de pain à 0.30 franc	20,10 francs
-	David Etienne	16 hl de charbon à 2 francs	20,00 francs
-	Rougy Jacques	15 hl de charbon à 2 francs	30,00 francs



4. Le système n'étant devenu obligatoire en France qu'en 1837, les actes notariés continuent encore dans les années 1820-1830 à contenir d'anciennes mesures. A Lyon, le pied était égal à 34.25 cm, soit un peu plus d'un tiers de mètre
5. Somme équivalant alors à environ 8 000 euros



L'examen des comptes de cette même année 1859 démontre que les travaux réalisés par le sieur Rionnet, entrepreneur chargé de l'édification du mur, n'ont pas donné satisfaction, en particulier dans la pose des pilastres de la porte d'entrée. Point positif, le dépôt de garantie de 200 francs s'avère suffisant pour effectuer la remise en état.

En 1860, le produit des concessions de terrains dans le cimetière s'élève à 750 francs, dont 250 francs reversés aux pauvres de la commune. Mais l'annuité du crédit obtenu pour la translation s'élève encore à 1 000 francs.

A partir de 1863, les recettes de concessions contribuent au financement de la nouvelle école.

Bien que le mur de clôture du cimetière ait été édifié en pierres, en novembre 1867, le conseil municipal constate *qu'une partie est tombée et qu'il est nécessaire de démolir une autre qui menace ruine*. Une somme de 1 000 francs est affectée aux travaux de remise en état. En 1871, le mur du côté nord-ouest se révèle lui aussi en très mauvais état, au point d'empêcher la fermeture de la barrière. Le coût des réparations est estimé à plus de 600 francs⁶

Faute de ressources suffisantes, en février 1876, les conseillers municipaux formulent une fois de plus le souhait de procéder à la remise à état des parties du mur du cimetière qui demeurent en très mauvais état. 3

Lors de la délibération du 11 mai 1878, un nouveau sujet de préoccupation est évoqué : *la partie du cimetière affectée aux concessions perpétuelles, trentenaires et temporaires est sur le point d'être épuisée*. Afin d'éviter d'être contraint de refuser des concessions, qui sont une source féconde de revenue pour la commune et pour le bureau de bienfaisance, le conseil municipal est d'avis qu'il importe d'affecter immédiatement à des concessions un nouvel espace de terrains et de consacrer à cet objet la bordure intérieure de l'allée qui fait le tour du cimetière à 2 mètres des murs, savoir : la partie à droite du portail d'entrée, tournée au couchant, aux concessions perpétuelles et la partie à gauche du portail, c'est-à-dire au levant, aux concessions trentenaires et temporaires, en réservant pour ces dernières la partie la plus au midi.

Le 19 mai 1879, une mesure concrète est décidée. L'allée qui fait le tour du cimetière à deux mètres des murs de clôture est subdivisée en trois parties : la première, pour les concessions perpétuelles, a une superficie de 419 m², la seconde, pour les concessions trentenaires, s'étend sur 109 m² et la troisième, réservée aux concessions temporaires, est limitée à 23 m².

Pour couvrir les coûts d'entretien du cimetière, les autorités municipales acceptent parfois des dons assorties de conditions qui engagent les générations futures. Ainsi le 29 septembre 1879, Catherine, dite Esluen Perret, femme Déthieux, fait gratuitement cession à la commune de Charbonnières, sur la concession qu'elle possède au cimetière communal, de tout le terrain qui anticipe sur l'allée qui la borde, à condition que la commune prendra à perpétuité la charge d'entretenir le terrain lui restant et sa clôture avec les soins dus au culte des morts.

Un réexamen de la disposition des tombes conduit le conseil municipal à voter le 7 novembre 1879 une proposition de vente de 50 cm de terrain dans le prolongement de onze tombes et de vendre à perpétuité sept tombes réservées aux concessions à plus de 15 ans qui ne trouveront jamais d'acquéreurs, vu le choix malheureux de leur emplacement.

L'ouverture d'un chemin destiné à desservir l'entrée du cimetière est votée le 13 novembre 1881.

D'autres aménagements sont évoqués au cours des années suivantes, en particulier la création des fosses de 2,50 m de long au lieu de 2 mètres, la suppression des divisions en fonction des cultes ou celles réservées aux mort-nés et aux suicidés et la plantation d'arbres.

Mais l'événement majeur porte sur l'agrandissement du cimetière adopté le 16 décembre 1888. A l'initiative du maire Antoine Girard, il est décidé d'acquérir une parcelle de 2 586 m² appartenant au sieur Bourricand.

Un crédit de 2 300 francs⁷ est voté au budget de 1889 pour permettre le règlement du terrain. Mais faute de ressources suffisantes, la confection des murs du cimetière dans la partie nouvelle n'est décidée qu'en 1896. Entre temps, des réparations du mur de la partie ancienne sont effectuées en urgence.

Par crainte d'un afflux de demandes de concessions dans la partie nouvelle et surtout le long des murs, alors qu'il reste encore des concessions à vendre dans la partie ancienne, le maire Antoine Girard fait approuver par le conseil municipal une demande transmise au préfet du Rhône de porter de 100 à 150 francs le prix du mètre carré de terrain pour concessions perpétuelles dans la partie nouvelle.

D'après le procès-verbal du 23 août 1896, le coût de construction de la clôture de cette nouvelle partie est estimé à 5 000 francs. Or la commune ne dispose que d'environ 4 000 francs de fonds libres. Compte tenu de l'urgence, une subvention de 1 000 francs est demandée au Département du Rhône.

Le 7 février 1897, vu l'importance des travaux, le conseil municipal demande de procéder à une adjudication à laquelle pourront prendre part non seulement les entrepreneurs de la localité mais encore ceux des localités voisines. Au cours de la séance du 26 septembre 1897, les



6. Soit l'équivalent, après la guerre de 1870, à un peu plus de 3 000 euros .

7. Montant correspondant à près de 15 000 euros



élus décident en outre de prendre des mesures pour assurer la surveillance de la confection des mortiers, suivant les dosages prescrits et la bonne exécution des maçonneries.

Cinq ans plus tard, le 2 février 1902, la reconstruction d'une nouvelle partie des murs de l'ancienne partie est votée. Le volume des déblais à opérer est chiffré à 39.6 m³ et celui des pierres jointées avec du mortier hydraulique à 73.6 m³. Il est en outre prévu de couronner le mur en pierres de taille sur une longueur de 33 mètres. L'ensemble des dépenses atteint 1 500 francs, dont 500 francs pris en charge par le département.

En complément, le 24 août 1902, le conseil municipal reconnaît l'utilité de faire une petite place à côté de l'entrée du cimetière.

Par suite de la nature du terrain, le creusage des fossés pour sépultures s'avère bien plus pénible que celui des communes environnantes. Aussi est-il décidé le 23 novembre 1902 d'établir comme il suit le tarif d'inhumation à payer au fossoyeur-fermier⁸

- Inhumation pour enfants de moins de 10 ans	6 F
- Inhumation pour adultes (fosses de 1.50 m de profondeur)	10 F
- Inhumations pour adultes (fosses de 2 m de profondeur)	20 F
- Inhumation pour adultes (fosses de 2.50 m de profondeur)	5 F
- Inhumation dans un caveau (y compris ouverture et scellement du bouchon)	30 F
- Exhumation en général	25 F
- Indemnité pour travail supplémentaire résultant des barrières, enlèvement et transport de terre	5 F

En réponse aux réclamations réitérées des habitants qui demandent la mise à disposition de l'eau d'arrosage pour l'entretien des plantes funéraires, le 25 août 1904, le conseil municipal décide l'installation d'un puits ordinaire avec pompe dans l'enceinte du cimetière. La dépense est estimée à 500 francs.

La réalisation d'un chemin entre le terminus, au Méridien, des voitures à traction électrique de Charles Nithard et le cimetière, est examinée le 4 novembre 1906. Beaucoup de personnes venant de Lyon se plaindraient d'avoir un trop long chemin à faire. Le conseil municipal estime qu'il y a lieu de donner suite à ce projet et nomme une commission.

Un nouvel agrandissement du cimetière est voté le 16 juin 1907 au vu de la proposition de MM. Chevallet Dutreix, propriétaires d'une parcelle de terrain contiguë au cimetière d'une contenance de 6 095 m². Le maire Antoine Girard propose au conseil de donner un avis favorable à cet achat à la condition que les vendeurs réduisent à 1 500 francs le prix de vente de cette parcelle.

Lors de la séance suivante, celle du 9 juillet 1907, le maire propose la construction d'un caveau provisoire destiné aux personnes qui ont l'intention d'acheter des places dans le cimetière. Après en avoir délibéré, le conseil estime qu'il convient de procéder au plus tôt à cette construction, afin d'éviter la saison des pluies, étant connu le sol du cimetière.



Jacques Pipy, le fossoyeur-fermier, propose au cours de la même période de tenir la porte du cimetière ouverte tous les jours, au lieu de deux fois par semaine, à la condition de le laisser quitte de la somme de 100 F qu'il verse chaque année à la commune comme fermier dudit cimetière. Sa proposition est adoptée.

◀ Tombe Simonnet - Radisson - Ollivier

En 1908, le mur de la façade orientale du cimetière se désagrège à son tour. Faute de ressources budgétaires suffisantes, les réparations sont seulement limitées au mur de séparation du nouveau cimetière avec l'ancien, qui a une cinquantaine d'années.

Le 18 décembre de cette même année, le bail, conclu 6 ans auparavant entre la commune et Jacques Pipy, le fossoyeur-fermier,

est prolongé d'un an en attendant que le dossier d'acquisition de la parcelle de terrain pour agrandissement du cimetière soit de retour de l'autorité supérieure, l'administration préfectorale. Ce bail prévoit expressément que Jacques Pipy doit entretenir les allées du cimetière communal dans un état constant de propreté et assurer l'ouverture et la fermeture journalières de la porte du cimetière.

La dégradation accélérée du mur de clôture de la façade orientale conduit le conseil municipal, le 20 juin 1909, à voter une dépense de 1 600 F, couverte par le budget additionnel à hauteur de 1 056 francs et par une subvention de 544 francs sollicitée auprès du conseil général du Rhône. Trois mois plus tard, le 9 septembre 1909, la subvention ayant été accordée, le maire conclut un marché de gré à gré avec Jean-Baptiste Carreau pour reconstruire la partie du mur qui menace ruine. Devenu père de trois enfants, ce maître-maçon sera tué le 25 avril 1915, à 31 ans, en réparant une tranchée dans la Somme.

Lors de la séance du 21 novembre 1909, la parcelle destinée à l'agrandissement du cimetière ayant été acquise, le conseil municipal valide le renouvellement pour trois ans du bail avec le fossoyeur-fermier.

8. Le fossoyeur-fermier est l'entrepreneur chargé de l'entretien du cimetière. Il est tenu de respecter le cahier des charges adopté par le conseil municipal. Le contrat de fermage est renouvelé périodiquement à la suite d'un appel d'offres. du cimetière :



Deux mois plus tard, le 23 janvier 1910, les conseillers municipaux sont informés que la nature du sol de la parcelle acquise ne permet pas à l'eau de s'écouler. Par voie de conséquence, les caveaux sont constamment remplis d'eau et les acquéreurs potentiels manifestent leur intention de solliciter des concessions dans des communes voisines. Le maire Antoine Girard suggère de *profiter des travaux d'assainissement qui se font actuellement dans le quartier des Eaux minérales et du Bourg, pour assainir le cimetière au moyen de drainages souterrains qui emmèneraient les eaux qui y séjournent dans la canalisation du hameau du bourg nouvellement établie et située non loin du cimetière*. Cette solution est adoptée.

D'après le procès-verbal du 13 août 1911, la dépense d'assainissement du cimetière s'élève à 9 000 francs⁹. Pour couvrir cette somme, une subvention de 3 000 francs est espérée du département. En complément, le conseil compte en particulier sur les cessions de concessions et sur des offres comme celle de Marie Mollin veuve Crot. Elle propose *une somme de 500 francs nette de tous droits, sous la condition que la commune prendrait à sa charge, après son décès, le maintien dans un état constant de propreté de la pierre tombale placée sur une concession de 2 mètres carrés qu'elle possède au cimetière de Charbonnières-les-Bains*.

En fait, le coût des travaux d'assainissement s'avère supérieur aux prévisions. En juin 1912, une dépense supplémentaire de 2 000 francs est annoncée pour réaliser une station d'épuration biologique avec pompe aspirante. Une nouvelle subvention est sollicitée.

Le 5 juillet 1914, Edmond Perrot, conseiller municipal depuis 14 ans, attire l'attention de ses collègues sur l'espace d'au moins 50 cm existant entre les tombes. Cette *perte de terrain appréciable rend difficile l'entretien des tombes envahies par les ronces et les mauvaises herbes qui poussent librement dans ce endroits inoccupés*. Il ajoute en outre que rien de pareil n'existe dans les autres cimetières, notamment dans ceux de la ville de Lyon. Le conseil décide que les espaces laissés entre les tombes n'excéderont désormais 20 cm et qu'il pourront être vendus aux propriétaires riverains.

Près d'un an plus tard, le 14 juin 1915, alors que plusieurs jeunes hommes de Charbonnières-les-Bains ont déjà perdu la vie dans les combats de la Première Guerre mondiale, Alexis Brevet, l'adjoint qui assure la présidence du conseil municipal en l'absence d'Antoine Girard parti vivre en Algérie, propose, *pour commémorer la vaillance et l'esprit de sacrifice de nos soldats et laisser aux générations futures un souvenir impérissable de leur gloire, d'élever un tombeau au centre du cimetière à la mémoire des enfants de la commune tombés au champ d'honneur pendant la Grande Guerre 1914-1915*. Personne n' imagine qu'elle ne s'achèvera que le 11 novembre 1918. Alexis Brevet précise sa pensée en indiquant que *ce tombeau, où reposeraient les restes des victimes, serait surmonté d'un monument en pierre dans laquelle seraient gravés leurs noms*. Les travaux ne pouvant être réalisés avant la fin des hostilités, il est seulement prévu d'inscrire au budget une somme de 800 francs¹⁰.

Au cours de la séance du 14 juin 1915, les conseillers municipaux décident en outre la translation de deux tombes pour *permettre de relier, par une grande allée, le nouveau cimetière à l'ancien*.

Tombe famille Momet - Dumortier ➤

Durant la Première Guerre mondiale, les seules autres décisions relatives aux cimetières portent sur l'établissement d'un plan unique des allées et des tombes, ainsi qu'à *la vente, au mieux des intérêts de la commune, des vieux objets funéraires récupérés*.

Le 2 février 1919, moins de trois mois après l'armistice du 11 novembre 1918, le conseil municipal décide d'organiser une souscription publique en vue de *la création d'un monument à la mémoire des enfants de la commune tombés au champ d'honneur*. A titre de contribution, un crédit de 1 000 francs est voté.

Le projet est précisé lors de la séance du 19 octobre suivant. Alexis Brevet fait approuver l'édification de ce monument dans le cimetière communal. Mais, conformément aux recommandations du gouvernement, il fait voter la réalisation d'un monument aux morts de plus grande importance au milieu de la place de la mairie. L'architecte lyonnais Alexis Santu est chargé d'en dresser les plans et devis.

Par compenser l'augmentation des dépenses budgétaires, imputable à la hausse des prix, le nouveau conseil municipal élu en décembre 1919, avec Alexis Brevet comme maire, décide le 15 juin 1920 un accroissement de 50 % des tarifs de vente de terrains au cimetière pour être fixés à :

- Concessions perpétuelles 150 francs/m² ¹¹
- Concessions trentenaires 45 francs/m²
- Concessions temporaires 25 francs/m²
- Occupation du caveau communal 1,50 franc par jour et par corps



9. Soit l'équivalent de près de 50 000 euros.

10. Compte tenu de l'inflation provoquée par l'effort de guerre, au milieu de l'année 1915, la somme de 800 francs correspond à environ 3 000 euros.

11. Équivalent d'environ 180 euros.



La première demande d'entretien à perpétuité de tombes, présentée après la guerre, est examinée le 20 août 1921. Elle émane de madame Laroche qui réside dans le Gard. Bien que cette prestation engage les générations suivantes sans limite de temps et donc sans possibilité d'évaluer le coût futur d'un tel service, le conseil municipal réserve une réponse favorable à cette demande. La redevance est fixée à 1 000 francs par tombe. Le conseil municipal exige en outre que des réparations soient effectuées au préalable afin que les tombes sont en parfait état.

L'érection de l'ossuaire envisagé dès 1915 est votée le 28 décembre 1921 au vu des plans et devis établis par Alexis Santu. Le budget est fixé à 11 548 francs¹²

Cet ossuaire étant réalisé au cours des mois suivants, le 19 novembre 1922, le maire Alexis Brevet propose d'offrir aux familles Méot et Lyonnet d'y inhumér leurs fils morts des suites de maladies contractées aux armées, ainsi que les soldats Tixier et Grohens qui avaient été provisoirement inhumés dans le caveau communal. Aucune suite ne semble avoir été donnée à ce projet.

Au cours des années suivantes, outre les ventes de parcelles destinées à l'édification de tombes, les seules décisions concernant le cimetière portent sur son alimentation en eau filtrée du Rhône, l'attribution d'une subvention de 500 francs¹³ allouée au fossoyeur pour l'entretien et la révision des droits d'inhumation à lui payer:

- Inhumation d'enfants de moins de 10 ans portée de 10 à 20 francs
- Inhumation pour adultes (fosse de 1.50 mètre de profondeur) 20 à 40 francs
- Inhumation pour adultes (fosse de 2 mètres de profondeur) 30 à 60 francs
- Inhumation pour adultes (fosse de 2.50 mètres de profondeur) 40 à 80 francs
- Inhumation dans un caveau 35 à 50 francs
- Exhumation 30 à 80 francs

Robert Roux

Charbonnières-les-Bains d'Hier à Aujourd'hui- Groupe de Recherches Historiques

7^e Printemps des cimetières



Présentation de personnages charbonnois, art funéraire, symbolique...

Samedi 9 mai 2025 à 14h30



Rendez-vous au cimetière de Charbonnières-les-Bains
12 avenue Denis Delorme (Visite libre).



12. Somme correspondant à près de 15 000 euros.

13. En 1925, le pouvoir d'achat d'un franc correspond approximativement à celui d'un euro de 2026



Noël 2025 :

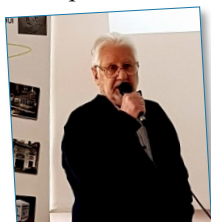
Nous remercions notre adhérent Noël Bernard pour le prêt de sa collection de jouets à l'occasion de l'exposition de fin d'année.

Ce sera malheureusement la dernière fois car il a décidé de se séparer de sa collection

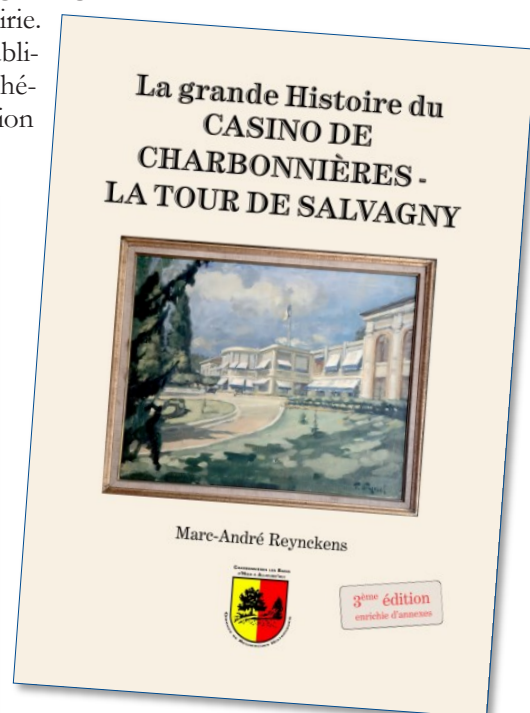


24 janvier 2026 : Assemblée Générale

Une quarantaine de nos adhérents se sont déplacés pour notre 25^e AG. Nous remercions la fidèle présence de Daniel Broutier, président de l'association des Amis du Vieil Arbresle (AVA). Le compte-rendu de cette assemblée peut être adressé sur simple demande, par mail. Ce fut l'occasion de lancer notre 3^e édition de *la Grande Histoire du Casino de Charbonnières-La-Tour-de-Salvagny* et de lancer le programme particulier du Jubilé d'argent de notre association.



14 février 2026 à La Belle Cordière : présentation de notre ouvrage, *La grande Histoire du Casino de Charbonnières – La Tour de Salvagny*. Près de 50 exemplaires ont été achetés dans cette librairie. Un vrai succès pour cette 3^e édition et un encouragement à poursuivre la publication de notre Histoire. Nous adressons nos vifs remerciements à nos adhérents Nathalie et Nicolas Farroux qui assurent avec efficacité la promotion toute l'année de l'ensemble de nos ouvrages.





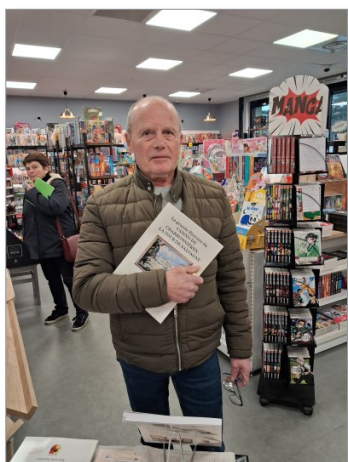
- **Samedi 9 mai** : 14h30 à 16h30 - **Printemps des Cimetières**, 10^e anniversaire, rendez-vous au cimetière
- **Samedi 30 mai** : 17h à 18h 30 - **Exposition véhicules de collection** - Jubilé d'argent, Esplanade Cadichon
- **Samedi 27 juin** : 9h45 à 12h - **Parcours historique** à pied - Découverte du passé thermal de Charbonnières-les Bains- **Journées Patrimoine de Pays**, départ Esplanade Cadichon



DONS



La promotion de notre ouvrage *La grande Histoire du Casino* nous a permis de rencontrer Bernard Giraud, d'une famille de croupiers, fils de Jean de 1955 à 1989, frère de Michel de 1981 à 2019 et lui-même de 1974 à 2013. Il nous a offert le *râteau de roulette française* qu'il utilisait, ainsi qu'une boîte de cartes à jouer servant au blackjack. Ces cartes ne servaient qu'une seule journée, puis étaient biseautées pour ne pas être réutilisées. Ce don était complété par des coupures de presse et documents publicitaires sur le Casino de Charbonnières et le Lyon Vert.



Bernard Giraud



Il y a quelques semaines, la famille charbonnoise Picoche, nous a offert une très belle *palette de Baccara* (en bas sur la photo) utilisée par Roger Picoche qui fut croupier au Casino de Charbonnières. Notre ami Jean Darnand nous indique que ces palettes sont en général en bois de sycomore (bois blanc immaculé). Il en existe d'autres fabriquées dans des bois fins. Celle qui nous a été offerte est de couleur jaune et provient d'un citronnier, une essence recherchée pour la fabrication de petits objets et la marqueterie. Les citronniers ne sont pas des gros arbres. Ces deux familles sont remerciées pour ces précieux objets qui sont désormais exposés dans notre petit cabinet de curiosités. Nous vous invitons à découvrir nos collections.

*Document publicitaire de l'époque du
Dr Antoine Girard, maire de 1884 à 1919
offert par Bernard Giraud ➤*



charbonnieres.histoire@gmail.com

Michel CALARD : 07 81 05 72 91

Françoise COZETTE : 06 52 67 55 15

Monique COMMARMOND : 06 71 70 82 57

Jean DARNAND : 06 32.49.62.38

Permanences les lundis de 10 h 30 à 12 h et vendredis de 10 h à 12 h - Square les Érables.

Charbonnières Hier à Aujourd'hui



Charbonnières Hier à Aujourd'hui
www.charbonnieres-histoire.fr

Soutenez nos actions en adhérant.

Cotisation au 1^{er} janvier : Individuelle 20 €, Couple 25 €, 1 € pour les moins de 25 ans, Bien-faiteurs et Commerçants à partir de 50 € (avec reçu), **Abonnement Gazette seule 10 € + 4 € si envoi postal.**

Illustrations pour cette gazette :

Collections : Michel Calard, CHA-GRH, google street.

Comité de rédaction : Michel Calard, Patrick Chanay, Marie-Hélène Cornillon, Gilbert Cros, Raymond Jalonin, Vincent Plantevin, Robert Roux.

